MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CONTRAT D'OBJECTIFS

A partir du diagnostic partagé, la rectrice de l'académie, d'une part et la proviseure du **lycée Anna Judic à Semur-en-Auxois**, d'autre part, conviennent :

Préambule :

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre général de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 qui instaure, par son article 36, un cadre légal pour la contractualisation entre l'établissement scolaire et l'autorité académique. Il s'inspire des objectifs nationaux de l'éducation nationale et des priorités définies par le projet académique et tend également à renforcer la responsabilité et l'autonomie de l'établissement. La démarche de contractualisation comporte l'enjeu de performance porté par la loi organique relative aux lois de finances tout en associant les acteurs à l'élaboration du diagnostic, aux choix des objectifs et aux décisions. C'est un levier de modernisation du service public et d'amélioration de sa gouvernance qui permet de fixer des objectifs réalistes, ciblés à l'établissement pour lui permettre d'accroître son efficacité dans l'action éducative et de répondre aux besoins des élèves scolarisés dans l'établissement.

Le contrat contient les engagements réciproques de l'établissement et de l'académie ainsi que les modalités de son accompagnement et de son évaluation par l'autorité académique.

Caractéristique de l'établissement :

- Lycée de taille moyenne implanté dans un espace à dominante rurale, accueillant des élèves de la 3° au BTS.
- Un lycée général (L, ES et S) , technologique (STMG) , professionnel (3° Prépa-Pro, CAP (ATMC et CR), Bac Pro (GA et HR), BTS (PME-PMI) et un GRETA très fortement implanté.
- Accueil des élèves porteurs de handicap dans le cadre de la classe ULIS.
- Faible pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en seconde GT et Professionnelle mais retard marqué en 3°et CAP.
- Un BTS qui n'est majoritairement pas choisi en premier vœu.
- Une voie professionnelle (HR et CR) fortement reconnue y-compris en formation continue (GRETA).
- Une série littéraire reconnue dans et hors académie (option lourde théâtre).
- Un secteur de la voie professionnelle (GA et ATMC) en perte d'attractivité.
- Population scolaire plutôt défavorisée (15% d'enfants de cadres or 28% tous lycées français)
- Orientation marquée en 1L et 1S, mais moins forte en 1ES du fait de la présence d'une STMG.
- Taux d'accès de la seconde au bac GT inférieur à la moyenne nationale (redoublements importants).
- Orientation marquée vers la filière STMG de l'établissement.
- Résultats au Baccalauréat en hausse (100 % en STMG) mais encore perfectibles dans les autres séries et voies professionnelles.
- Résultats au BTS en baisse constante.
- Des indicateurs en valeur ajoutée inférieurs aux indicateurs nationaux.
- Un déficit d'ambition avec un très faible nombre de demandes d'entrées en CPGE (VGT) et de demandes en STS (VP).
- Un lycée ouvert sur l'international (VGT et VP).
- Un internat sous-occupé malgré un temps de transport trop important pour certains lycéens.
- Des équipes disciplinaires très stables et très dynamiques (très nombreux projets).
- Une Vie Scolaire active sur de nombreux projets citoyens mais un niveau de punitions et sanctions encore fort malgré une diminution significative.
- Un désengagement des familles peu présentes dans les instances du lycée.
- Depuis 2016 et jusque janvier 2019 : lycée en complète restructuration.

Priorités de l'établissement :

1. ***Favoriser l'ambition et la réussite de tous les élèves.***
2. ***Développer la dynamique écocitoyenne et les usages numériques.***
3. ***Poursuivre l'ouverture culturelle et internationale.***
4. ***Développer une politique multi partenariale et inclusive.***

Objectifs de performance partagés :

L'établissement et l'Académie conviennent, dans le cadre de la contractualisation, des objectifs partagés suivants :

Objectif 1 : Favoriser l'ambition et la réussite de tous les élèves.

L'établissement s'engage à :

- Intensifier la fluidité des parcours (liaison collège-lycée et lycée-enseignement supérieur).
- Sécuriser les parcours scolaires de la 3° au BTS en accent le projet sur l'accompagnement personnalisé et l'autonomie des jeunes.
- Intensifier l'orientation positive et ambitieuse pour tous (CPGE pour VGT et STS pour VP).
- Continuer à favoriser les initiatives pédagogiques innovantes en mixant les publics Formation initiale-Formation-continue.

Objectif 2 : Développer la dynamique écocitoyenne et les usages numériques.

L'établissement s'engage à :

- Intensifier la mise en œuvre de la charte « lycée éco-responsable, lycée éco-citoyen »
- Intensifier l'éducation aux médias et à l'information.
- Continuer à encourager le sens des responsabilités, de l'autonomie et les initiatives des élèves.
- Mettre le numérique au services des usages pédagogiques et éducatifs en encourageant les innovations pédagogiques.
- Garantir une communication fluide au sein de la communauté éducative en particulier grâce à l'ENT pour favoriser la coéducation.

Objectif 3 : Poursuivre l'ouverture culturelle et internationale.

L'établissement s'engage à :

- Donner de la cohérence et de la lisibilité aux nombreuses actions menées.
- Continuer à promouvoir les parcours culturels, artistiques et sportifs pour tous.
- Intensifier les projets visant à mettre l'international au cœur du projet éducatif en construisant des partenariats complets et en continuant les stages à l'étranger pour les élèves de la voie professionnelle.
- Intensifier les projets visant à développer les classes « européennes » accessibles à tous (VGT et VP).
- Continuer à accueillir des lycéens et stagiaires étrangers en formation initiale et continue

Objectif 4 : Développer une politique multi partenariale et inclusive.

L'établissement s'engage à :

- Améliorer l'ouverture de l'école aux parents pour la réussite des élèves (ENT) en associant ceux-ci à la diffusion de la culture.
- Continuer à développer les parcours de santé, les parcours sportifs, culturels et éducatifs en tissant des réseaux avec l'extérieur.
- Continuer à tisser des liens forts avec le monde de l'entreprise.
- Continuer à mixer les publics (Formation initiale et Formation continue).
- Intensifier les attestations de compétences pour les élèves en classe ULIS.

Modalités d'accompagnement :

Les services académiques et les corps d'inspection accompagneront l'établissement dans la réalisation de ces objectifs selon les modalités suivantes :

- *corps d'inspection et DAFOP pour l'accompagnement et la formation des équipes pédagogiques*
- *SAIO et COP pour l'orientation et l'insertion professionnelle des élèves*
- *cellule CARDIE pour le développement des pratiques pédagogiques innovantes*
- *DANE pour le développement de l'utilisation des nouvelles technologies et l'EMI*
- *DAAC pour le développement du PEAC*
- *DAREIC pour l'ouverture internationale*
- *DAFPIC pour le développement des relations école-entreprise*

Dispositions relatives à l'exécution et à l'évaluation du contrat :

La mise en œuvre du présent contrat d'objectifs fera l'objet d'un accompagnement et d'un suivi réguliers.

L'équipe d'inspecteurs référents du bassin de Haute-Côte-d-Or (inspecteurs du premier et du second degrés) sera sollicitée en tant que de besoin pour accompagner l'établissement. Ces inspecteurs ont aussi vocation à exercer une fonction d'interface avec les corps d'inspection dans leur ensemble qui pourront être sollicités sur des thématiques précises (liaison inter-degrés, AP, etc.). L'établissement devra également s'appuyer sur les actions menées dans le cadre du bassin en matière de formation ou de liaison.

Le dialogue stratégique avec l'IA-DASEN sera l'occasion d'un bilan d'étape. Le bilan annuel du chef d'établissement (accompagné d'éléments d'évaluation ainsi que d'indicateurs d'aide au pilotage) permettra un suivi annuel. Ce suivi pourra, au besoin (difficultés spécifiques, évolution très négative d'un indicateur, etc.), être complété par un bilan intermédiaire plus approfondi à la demande de l'établissement ou de l'IA-DASEN.

Le présent contrat peut être amendé par voie d'avenant si les circonstances l'exigent à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Indicateurs :

- Taux de pression à l'entrée en seconde (VGT, VP HR et VP CR)
- Taux de pression à l'entrée en voie professionnelle (ATMC et GA).
- Taux d'orientation en voie technologique.
- Taux d'accès des CAP en Bac Pro.
- Taux de réussite au DNB, aux baccalauréats, aux BTS et nombre d'attestations de compétences (ULIS).
- Taux d'accès des secondes au baccalauréat.
- Taux d'accès des terminales VGT en CPGE, en L1, en école d'ingénieurs et en IUT.
- Taux d'accès des terminales VP en STS.
- Enquêtes d'insertion post Bac Pro , post CAP et post BTS.
- Taux de participation aux sorties et voyages.
- Taux d'occupation de l'internat.
- Taux de participation aux différentes instances (élèves et parents).

Fait à Dijon, le 08 SEP 2017

La Rectrice de l'académie de Dijon

La rectrice,

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Le Chef d'établissement

LYCÉE ANNA JUDIC
D. BIENKOWSKI-JAILLANT
Proviseure
Mel : 0210047m@ac-dijon.fr
SEMUR EN AUXOIS